



Relevé de décisions de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 à 18H00 à TOURNAY

L'an deux mille vingt et un et le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 07 avril 2021

Nombre de conseillers : 67

En exercice : 67

Qui ont pris part aux délibérations : 62

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Francis ARTIGUE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Richard CAPEL, Jean-Marc CASTOR, Claude CAZANAVE, Sabine CHA, Monique CHAUSSERIE, David CHAZE, Jean-Michel CHEVALIER, Gérard DARIES, Jean-Louis LAPASSET, Eliane DARRÉ, Nicolas DATAS-TAPIE, Serge DEBAT, Serge DUHAU, Rémi DUTHU, Paul ESPURT, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Christian GIUGE, Marc GUALBERT, Christian HAGARD, Michel IRIARTE, Christian JOURET, Cyrille LABAT, Didier LACASSAGNE, Jean-Marc LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Bernard LARRÉ, Michel LARRÉ, Christian LASSALLE, Christophe LASSIME, Maria LECAUDEY (secrétaire de séance), Rémi LESAULNIER, Frédéric MARQUE-SANS, Didier MASSET, Christian NOGUES, Philippe OSSUN, Michel PAILHAS, Alain PAILHÉ, Jean-Luc PÉRÉ, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Jean-Luc SABATHÉ, Jérôme SARRAMEA, Émile SCHERRER, Roger SETAU.

PROCURATIONS : Angèle CARRERE donne pouvoir à Jean-Michel CHEVALIER, Jean-Luc CAZABAT donne pouvoir à Jacques FOURCADE, Félix GABRIEL donne pouvoir à Jean-Claude ABADIE, Pierre SEUBE donne pouvoir à Francis ARTIGUE.

Sur 67 élus en exercice, le Président compte 58 délégués présents et 4 procurations.

Le Quorum est atteint. Le nombre de votants est de 62. La séance est ouverte.

Accueil des élus et introduction du Président

Cédric ABADIA, Président, accueille les élus. Il remercie le Maire de TOURNAY pour son accueil dans la salle polyvalente au vue de la situation et du respect des règles sanitaires, M. CHAZE, Maire de GOUDON pour l'installation numérique et les services administratifs et techniques de la Communauté de Communes.

M. le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Madame Maria LECAUDEY propose sa candidature

Madame Maria LECAUDEY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Relevé de Décisions du Conseil Communautaire du 10/03/2021

Monsieur le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur le Président procède au vote.

Le relevé de décisions du 10/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Communautaire du 13/04/2021

Délibération D021-2021 : Mise à disposition – Société de chasse « La Diane de l'Arros »

Vote : Unanimité

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président explique que la société de chasse Diane de l'Arros représentée par M. René PELLAPRAT souhaite prolonger l'occupation de deux locaux artisanaux sis au 35 avenue de Bagnères à Tournay.

En ce sens, il a été convenu que cette demande fera l'objet d'une mise à disposition d'un an à compter du 14 avril 2021. La société de chasse Diane de l'Arros souhaite occuper les locaux désignés ci-après :

- une pièce d'environ 20m²

- une pièce d'environ 90m²

Il propose de signer une mise à disposition à compter du 14/04/2021.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et à l'unanimité

APPROUVE

La mise à disposition des locaux tels que décrits ci-dessus et dans les conditions proposées par le Président.

AUTORISE

Le Président à signer tous les actes y afférents.

Délibération D022-2021 : Demandes de subventions pour la création d'un Espace France Services

Vote : 60 POUR ; 2 ABSTENTION

Code : 7.5.1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président résume le scénario retenu par l'assemblée pour le projet de réhabilitation du siège de la Communauté de Communes et de création d'un espace France Services :

- Création de la Maison France Services dans les locaux actuels des services administratifs
- Création du siège de la Communauté de Communes dans les locaux actuels de la trésorerie de Tournay avec acquisition du bâtiment.

Le projet de création de l'Espace France Services est subventionnable à hauteur de 80%.

L'enveloppe financière de cette opération de 82 500 € HT de travaux.

Il propose de solliciter 25% de subventions au titre de la Région soit un montant de 20 625€ HT.

Il propose de solliciter 55% de subventions au titre du LEADER soit un montant de 45 375€ HT.

Le Conseil Communautaire

Ayant entendu l'exposé du Président et par 60 POUR et 2 ABSTENTION,

APPROUVE

Le projet tel que présenté à hauteur de 82 500 € HT de travaux et le plan de financement proposé soit 80% de subvention au titre de la Région et du FEDER et 20% d'autofinancement.

AUTORISE

Le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions et à signer tous les actes y afférents.

Interruption de séance :

Mme BAUTE rejoint l'assemblée.

Le Président compte 59 délégués présents et 4 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 63.

Délibération D023-2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 du Budget Principal
Vote : Unanimité
Code : 7.1.2

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cédric ABADIA, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote de Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 110 154,00
	Réalisé :	940 811,39
	Reste à réaliser :	151 273,66
Recettes	Prévu :	3 110 154,00
	Réalisé :	942 764,76
	Reste à réaliser :	233 340,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 311 185,00
	Réalisé :	2 753 704,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 311 185,00
	Réalisé :	3 313 944,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 953,37
Fonctionnement :	560 240,35
Résultat global :	562 193,72

Délibération D024-2021 : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 du Budget Principal
Vote : Unanimité
Code : 7.1.3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés. Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D025-2021 : Affectation du résultat 2020 du Budget Principal**Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté de Communes

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5 239,52
- un excédent reporté de :	565 479,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	560 240,35
- un excédent d'investissement de :	1 953,37
- un excédent des restes à réaliser de :	82 066,34
Soit un excédent de financement de :	84 019,71

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	560 240,35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	560 240,35
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 953,37

Interruption de séance :

Mme MOULEDOUS rejoint l'assemblée.

Le Président compte 60 délégués présents et 4 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 64.

Délibération D026-2021 : Vote des taux de fiscalité 2021**Vote : 49 POUR ; 11 CONTRE ; 4 ABSTENTION****Code : 7.1.2****EXPOSE DES MOTIFS**

Vu les articles 1379 et suivants du code général des impôts,

Vu l'article 1638-0bis du Code Général des Impôts permettant l'intégration d'un mécanisme de lissage progressif des taux de taxes additionnelles

Vu la délibération DE2017-060 du 11/05/2017 décidant d'instaurer un mécanisme d'intégration progressive des taux de fiscalité additionnelle

Vu la délibération DE 2017 070 du 18/05/2017 portant sur le choix de la durée d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité additionnelle, et décidant d'une durée d'intégration de 9 ans,

Vu le produit attendu pour 2021 et les bases notifiées sur l'Etat 1259,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
le Conseil Communautaire,**

DECIDE

de fixer les taux d'impositions suivants au titre de l'exercice 2021 comme suit :

Taxes Locales	Taux en 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.27 %
Cotisation foncière des entreprises	6.00 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	25.68 %

PRECISE : Que le lissage des taux communautaires décidé en 2017 continue de s'appliquer.

Délibération D027-2021 : Vote du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021**Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

M. Le Président rappelle les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et la délibération D 4-18 instituant cette taxe.

Il présente les notifications reçues des syndicats :

-	Pour le SABA (Baïse et Affluents)	:	3 685 €
-	Pour le SMAA (Adour Amont)	:	<u>37 506 €</u>
	Soit un total arrondi à	:	41 191 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents,
Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,
Vu la délibération D4-18 instituant la Taxe GEMAPI.

DECIDE

D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations à 41 191 euros (quarante et un mille cent quatre-vingt-onze euros) pour l'année 2021.

CHARGE

Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Interruption de séance :

Mme CHA quitte l'assemblée et donne pouvoir à M. Roland FERRERO.

Le Président compte 59 délégués présents et 5 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 64.

Délibération D028-2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 du Budget ZA**Tournay (ex Chaudronnerie)****Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cédric ABADIA, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote de Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	501 491,00
	Réalisé :	199 056,81
	Reste à réaliser :	19 701,00
Recettes	Prévu :	501 491,00
	Réalisé :	132 616,69
	Reste à réaliser :	45 285,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	244 390,00
	Réalisé :	78 501,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	244 390,00
	Réalisé :	249 478,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-66 440,12
Fonctionnement :	170 977,21
Résultat global :	104 537,09

Délibération D029-2021 : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 du Budget ZA Tournay (ex Chaudronnerie)
Vote : Unanimité
Code : 7.1.3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés
Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 4- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris la journée complémentaire ;
- 5- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 6- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D030-2021 : Affectation du résultat 2020 du Budget ZA Tournay (ex Chaudronnerie)
Vote : Unanimité
Code : 7.1.2

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté de Communes

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	36 603,96
- un excédent reporté de :	134 373,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	170 977,21
- un déficit d'investissement de :	66 440,12
- un excédent des restes à réaliser de :	25 584,00
Soit un besoin de financement de :	40 856,12

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	170 977,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	40 856,12
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	130 121,09
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	66 440,12

Délibération D031-2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 du Budget ZA Pouyastruc
Vote : Unanimité
Code : 7.1.2

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cédric ABADIA, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote de Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	317 045,00
	Réalisé :	57 334,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	317 045,00
	Réalisé :	213 739,52
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	132 776,00
	Réalisé :	61 091,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	132 776,00
	Réalisé :	136 415,81
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	156 405,18
Fonctionnement :	75 324,53
Résultat global :	231 729,71

Délibération D032-2021 : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 du Budget ZA Pouyastruc
Vote : Unanimité
Code : 7.1.3

EXPOSE DES MOTIFS

Considérant que le budget unique de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés. Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 7- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris la journée complémentaire ;
- 8- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 9- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECLARE

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D033-2021 : Affectation du résultat 2020 du Budget ZA Pouyastruc**Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président,
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté de Communes

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 540,28
- un excédent reporté de :	70 784,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	75 324,53
- un excédent d'investissement de :	156 405,18
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	156 405,18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	75 324,53
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	75 324,53
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	156 405,18

Délibération D034-2021 : Approbation du compte administratif de l'année 2020 du Budget OM**Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Cédric ABADIA, Président, après
s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote de Compte
Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	47 447,00
	Réalisé :	7 145,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	47 447,00
	Réalisé :	17 683,54
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 376 460,00
	Réalisé :	1 333 296,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 376 460,00
	Réalisé :	1 382 063,10
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 538,00
Fonctionnement :	48 766,36
Résultat global :	59 304,36

Délibération D035-2021 : Approbation du compte de gestion de l'année 2020 du Budget OM**Vote : Unanimité****Code : 7.1.3****EXPOSE DES MOTIFS**

Considérant que le budget unique de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, ont été présentés. Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 10- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2020** au 31 décembre **2020**, y compris la journée complémentaire ;
- 11- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 12- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DECLARE**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D036-2021 : Affectation du résultat 2020 du Budget OM**Vote : Unanimité****Code : 7.1.2**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. DATAS-TAPIE, 1er vice-président,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Communauté de Communes

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 724,83
- un excédent reporté de :	50 491,19
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 766,36
- un excédent d'investissement de :	10 538,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	10 538,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	48 766,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 766,36
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	10 538,00

Délibération D037-2021 : Vote des taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour l'année 2021**Vote : 62 POUR ; 2 CONTRE****Code : 7.1.2****EXPOSE DES MOTIFS**

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article 1520 du code général des impôts,

Vu l'article 1379-0 bis VI.1.2° du code général des impôts,
 Vu le produit nécessaire à l'équilibre du budget annexe OM pour l'année 2021
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après délibération, le Conseil Communautaire,
DECIDE
 De fixer comme suit les taux de TEOM pour l'année 2021 :

	Rappel taux 2020	2021		
		base notifiée	taux	produit
Secteur de TOURNAY	13,27%	5 539 149	14,38%	796 254 €
RIOU DE LOULES	14,47%	1 228 799	16,42%	201 738 €
COTEAUX DE L'ARROS	14,96%	1 320 442	16,51%	217 962 €
ARRET DARRE ESTEOUS	16,22%	1 426 813	16,75%	239 024 €
				1 454 978 €

Questions / Remarques diverses :

1 – M. ALEGRET souhaite connaître l'évolution du recrutement du Directeur Général des Services.
 M. ABADIA informe l'assemblée que le poste de Directeur Général des Services sera pourvu à partir du lundi 03 mai 2021 par Mme BRISE Séverine, actuellement en poste au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

2- M. CHEVALIER et M. LACOUME demandent si un recrutement et/ou une réorganisation du service technique est envisagée suite à un départ en retraite prochainement. Le Président a répondu que les discussions sont en cours au niveau du bureau, à ce stade aucune décision n'est prise.

3 – M. LESAULNIER, Maire de POUMAROUS et Président de l'ADMR de Tournay, informe que les ADMR de Tournay et Pouyastruc sont à la recherche de personnel sur le poste d'aide à domicile en CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat pro.. Il indique que la formation est assurée pour les débutants et que les salaires vont être augmentés de 14% à partir du 1^{er} octobre 2021. Il demande aux Maires de faire passer l'information aux administrés intéressés. Le Président propose de communiquer via le Facebook de la Communauté de Communes.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Conseil Communautaire du 13/04/2021 est levée à 20h55.

Ont signé les membres présents le Relevé de Décisions de la séance du 13/04/2021 contenant 10 pages.

Le Président
 Communauté de Communes du Coteau du Val d'Arros



Cédric ABADIA
 15, place d'Astarac
 65190 Tournay
 DES COTEAUX du Val d'Arros

Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :